

Le syndicat national des animaleries - Clause illégale d'un bail - Newsletter #65

Nullité d'une clause de bail avec adhésion obligatoire

Notre attention a été attirée par un récent jugement de la Cour d'appel de Douai relatif à la nullité d'une clause du bail, faisant obligation au locataire d'avoir à adhérer à une association de commerçants du centre commercial dans lequel il est implanté et de maintenir son adhésion pendant la durée du bail.

Maître Stéphan Denoyes, avocat à la Cour, explique cet arrêt.

[Lire l'article](#)

Alimentation animale



Nous venons d'être informés que certaines DD(CS)PP contrôlaient des établissements de vente de produits et aliments pour animaux familiers, suite à la récente entrée en vigueur d'une législation communautaire.

Cette réglementation fait peser sur les opérateurs (producteurs, importateurs, commerce de gros et de détail) des obligations en matière d'étiquetage, de conditionnement et d'information du consommateur.

Ce dispositif concerne tous les catégories d'animaux et nous souhaitons informer les professionnels à ce sujet.

[Lire l'article](#)

Vers une externalisation de la paye de votre entreprise ?

Evolution légales et réglementaires, complexité d'enchevêtrement des dispositions (Code du travail, CCN et autres accords d'entreprises), judiciarisation croissante, etc... **L'établissement de la paye est devenu un métier.**

Un tel constat est porteur d'incertitudes pour les chefs d'entreprises, même si ces erreurs sont involontaires et souvent dues à la superposition de textes applicables (Code du travail, conventions collectives et accords d'entreprises, notamment). Bien entendu, les entreprises les plus petites, dépourvues de service dédié, sont les plus concernées par les erreurs ou inexactitudes révélées par le ministère et dans récent Livre blanc.

Aussi, avons-nous décidé de rechercher une solution susceptible d'apporter aux

entreprises la quiétude nécessaire à l'établissement, sans faille, de la paye dans leur entreprise.

[Lire l'article](#)

Vers une augmentation du taux de la TVA applicable aux ventes d'animaux de compagnie ?

Un récent courrier reçu du Cabinet du ministre chargé de l'agriculture nous informe de la décision de la Commission européenne en la matière. Ainsi, le fait que les ventes d'animaux de compagnie soient assujetties à la TVA au taux normal alors qu'elles le sont, aujourd'hui, au taux réduit pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2014.

[Lire l'article](#)

Décision du Conseil constitutionnel



Notre analyse était la bonne.

Le Conseil constitutionnel vient de rendre une décision d'inconstitutionnalité de l'article L.912-1 du Code de la sécurité sociale, décision fondée sur plusieurs points que nous avons mis en avant dès le printemps 2012, lorsque nous nous sommes opposés à l'extension de l'accord relatif aux frais de santé.

[Lire l'article](#)

Séminaire de Cibeins

Le CFPPA et la Société Francophone de Cynotechnie (SFC) organisent le 4, 5 et 6 octobre 2013 un séminaire intitulé : "Quelles origines et quelles issues pour les comportements indésirables pour le chien ? Regards croisés des acteurs de la filière".

[Lire l'article](#)

Article de Pierre Corréard, avocat spécialisé en matière d'élevage canin

Ecrit pour la revue "*Vos chiens*" du mois de mai 2013, l'auteur nous a demandé, avec

l'accord de la revue, de publier son article afin qu'il soit, le plus largement possible, relayé auprès de professionnels dont l'avenir est en cause en raison de fixation de normes "... ineptes ... et ... surabondantes".

[Lire l'article](#)

Attestation de cession de carnivores domestiques

Aux termes des dispositions du Code rural et de la pêche maritime, les ventes d'animaux domestiques peuvent être soumises aux seules dispositions des articles L.213-1 et suivants de ce code, les soumettant à la garantie de vices rédhibitoires.

Nous avons élaboré des contrats de vente conformes aux seules dispositions du Code rural, qui garantissent les vendeurs professionnels, de toute action intempestive.

[Lire l'article](#)

Rejoignez le SYNAPSES

Pour défendre les intérêts des professionnels, faire entendre votre voix, rejoignez le SYNAPSES. Vous avez besoin de nous, comme nous avons besoin de vous afin de contribuer à la reconnaissance de notre représentativité.

Le SYNAPSES, c'est une expertise, l'accès à un conseil personnalisé.

[Lire l'article](#)

Archives

Nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des prochaines newsletters.

[Lire l'article](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire
75015 Paris



01 44 26 30 98



01 77 65 66 02



<http://www.syndicat-animaleries.org>



contact.synapses@gmail.com



<http://twitter.com/#/LLSynapses>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)